



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. GINET Gérard, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12
Date de la convocation : 26 novembre 2019
Date d'affichage du compte-rendu : 6 décembre 2019

Présents : GINET Gérard – **Maire**, GUERIAUD Didier, FROIDEVAUX Roger, HOLTZ Hubert– **Adjoints** BERNARDIN Jean-Pierre, BESANCON Chantal, GUERILLOT Michelle, LENZI Mireille, VALLIER Guillaume, Delphine GAUTROT– **Conseillers**

Donne procuration : MURA Anne-Maud à Guillaume VALLIER, RIGOULET Julia à Roger FROIDEVAUX
Absents excusés : DAVID Alain, MOULLET Jean-Michel
Absent : COUTROT Gérard

M. Hubert HOLTZ est élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit et fait lecture de l'ordre du jour :

- Règlement du Cimetière
- Convention gestion du site Espaces Naturels Sensibles d'initiative locale
- Embauche secrétaire
- Décisions modificatives
- Prix et Qualité du service de l'eau potable
- Vente de terrains
- Questions et informations diverses

Règlement du Cimetière

Le Conseil Municipal accepte que les personnes non résidentes à Sampans acquièrent une concession de cimetière sous condition que la sépulture de leurs ascendants soit présente au cimetière ou que leur racine au village soit établie.

Le Conseil Municipal fixe la taxe de superposition à 50 €.

La délibération n°2019/74 est approuvée à l'unanimité.

Convention gestion du site Espaces Naturels Sensibles d'initiative locale

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de gestion du site Espaces Naturels Sensibles d'initiative locale entre la commune et le Grand Dole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de gestion du site Espaces Naturels Sensibles d'initiative locale entre la commune et le Grand Dole sous réserve que l'entretien soit fait par le Grand Dole.

La délibération n°2019/75 est approuvée à l'unanimité.

Embauche secrétaire

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe, permanent à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe, permanent à temps complet

ADOpte à l'unanimité des membres présents

La délibération n°2019/76 est approuvée à l'unanimité.

Décision Modificative n°3 Budget Assainissement

Monsieur le maire, propose au conseil municipal de prendre une décision modificative pour le **budget Assainissement** au titre de l'exercice 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

c/601 : Achats stockés : - 1938.81 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

c/023 : +3278.39 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

c/658 : Charges diverses de la gestion courante : -1288.80 €

Chapitre 66 : Charges financières

c/66111 : Intérêts réglés à l'échéances : -50.78 €

Investissement recettes :

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

c/021 : + 3278.39 €

Investissement dépenses :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

c/2315 : + 3278.39 €

APPROUVE la décision modificative mentionnée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

La délibération n°2019/71 est approuvée à l'unanimité.

Décision Modificative n°4 Budget Assainissement
--

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

c/61523 : + 12070.69 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 : ventes de produits, prestations de services

c/70611 : redevance d'assainissement collectif : + 8870.69 €

c/70613 : participation pour assainissement collectif : + 3200 €

Investissement recettes :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

c/10222 : + 5983.69 €

Investissement dépenses :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

c/2315 : + 5983.69 €

APPROUVE la décision modificative mentionnée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

La délibération n°2019/72 est approuvée à l'unanimité.

Décision modificative n°5 Budget Assainissement
--

Monsieur le maire, propose au conseil municipal de prendre une décision modificative pour le **budget Assainissement** au titre de l'exercice 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

c/601 : Achats stockés : - 300 €

c/61521 : - 600 €

c/61523 : -11170.69 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

c/023 : + 12070.69 €

Investissement recettes :

Chapitre 021 : Virement à la section de fonctionnement

c/021 : + 12070.69 €

Investissement dépenses :
Chapitre 23 : Immobilisations en cours
c/2315 : + 12070.69 €

APPROUVE la décision modificative mentionnée ci-dessus.

La délibération n°2019/73 est approuvée à l'unanimité.

Décision modificative n°11 Budget Communal

Monsieur le maire, propose au conseil municipal de prendre une décision modificative pour le **budget Communal** au titre de l'exercice 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

c/615231 : + 2600 €
c/60631 : + 181.62 €
c/60636 : + 142.09 €
c/6135 : + 886.65 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

c/6531 : + 361.28 €
c/6558 : + 138.72 €

Fonctionnement recettes :

Chapitre 73 : Matériel et outillage de voirie

c/7381 : + 2143.36 €

Chapitre 74 : Dotation et participation

c/74121 : + 757 €
c/74127 : +1410 €

APPROUVE la décision modificative mentionnée ci-dessus.

La délibération n°2019/79 est approuvée à l'unanimité.

Prix et Qualité du service de l'eau potable
--

Monsieur le Maire présente le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable, transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole pour l'exercice 2018,

Considérant qu'après étude du dossier aucune remarque ni contestation n'ont été émises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public service d'eau potable, transmis par le Syndicat

PRECISE que ce rapport est consultable en mairie et également sur le site internet de la mairie.

La délibération n°2019/77 est approuvée à l'unanimité.

Vente de terrains

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la parcelle ZE 5 située vers le Mont-Roland.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre la parcelle ZE 5 à M. DI FILIPPO Joseph pour un montant de 1500 €.

La délibération n°2019/78 est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- Le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF concernant des travaux Sylvicoles 2020 pour un montant de 3790.33€TTC
- M. Jean-Pierre BERNARDIN donne le compte-rendu des travaux en cours.

L'ordre du jour ayant été écoulé, le maire lève la séance à 21h50.

Fait à Sampans le 6 décembre 2019

Le secrétaire de séance,
Hubert HOLTZ

Le maire,
GINET Gérard

